

Le conseil de la municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean siège en séance ordinaire, ce 6^e jour de juillet 2026, à 19 h 30 à la salle du conseil.

Sont présents à cette séance: Mesdames Myriam Villeneuve, Caroline Dion ainsi que Messieurs Réjean Dallaire, Jérôme Vandal, Éric Fleury et Patrice Fillion

Sous la présidence de Monsieur Roger Villeneuve, maire.

La directrice générale /greffière-trésorière était présente.

2026-134

ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Monsieur Patrice Fillion, appuyé par Monsieur Éric Fleury, et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour avec varia ouvert soit accepté tel que présenté.

1. Administration

- 1.1 Ouverture
- 1.2 Monsieur le maire souhaite la Bienvenue
- 1.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.4 Approbation du procès-verbal de la séance du 1 juin 2026
- 1.5 Correspondance
- 1.6 Rapport général du maire
- 1.7 Autorisation de signature – Rapport inspection installation Fonds d'assurance des municipalités du Québec
- 1.8 Adoption - Règlement 2026-10 Abrogeant des règlements en vigueur ayant été remplacé sans mention
- 1.9 Adoption - Règlement 2026-11 Règlement sur les centres d'urgences 9-1-1
- 1.10 Acceptation de soumissions – Défibrillateur
- 1.11 Demande aide financière – Domaine d'Oscar
- 1.12 Refonte - Site internet

2. Finances

- 2.1 Factures et liste des comptes pour approbation
- 2.2 Rapport du maire sur les états consolidé de 2025
- 2.3 Adoption – Règlement # 09 Augmentation du fonds de roulement

3. Urbanisme et développement

- 3.1 Demande à la C.P.T.A.Q : Re 9130-1689 Québec Inc
- 3.2 Demande PIIA Richard Desbiens
- 3.3 Renouvellement de contrat – Groupe Synergis – Évaluation environnementale

4. Infrastructure

- 4.1 Autorisation de signature – Contrat location – Parc de la chute
- 4.2 Octroi de contrat – Thermopompe hôtel de ville
- 4.3 Octroi de contrat – Génératrice pour centre d'urgence
- 4.4 Octroi de contrat – Abatage d'arbres parc de la chute
- 4.5 Octroi de contrat – Clôture sécurité - patinoire

5. Loisirs et cultures

- 5.1 Demande d'aide financière FDD – Fête des voisins et 125ième anniversaire
- 5.2 Demande d'aide financière MADA– Fête des voisins et 125ième anniversaire
- 5.3 Demande d'appui – Ville de Roberval – Appareil auditif
- 5.4 Demande d'aide financière – Tournoi de golf -Havre du Lac
- 5.5 Demande d'aide financière – Croix-Rouge Canadienne
- 5.6 Demande d'aide financière – Défi Déméter

6. Varia

7. Période de questions

8. Levée de l'assemblée

2026-135

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{er} juin 2026

Il est proposé par Madame Myriam Villeneuve, appuyé par Monsieur Jérôme Vandal, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le procès-verbal du 1^{er} juin 2026 tel quel.

2026-136

CORRESPONDANCE

Il est proposé par Monsieur Patrice Fillion, appuyé par Madame Myriam Villeneuve, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le résumé de la correspondance et des documents reçus et remis aux membres du conseil en date limite du 2 juillet 2026.

RAPPORT GÉNÉRAL DU MAIRE

Le maire fait un rapport des divers dossiers traités à la MRC du Domaine-du-Roy et dans les comités dont il est le représentant.

2026-137

AUTORISATION DE SIGNATURE – RAPPORT INSPECTION INSTALLATION FONDS D'ASSURANCE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

ATTENDU QUE la municipalité a reçu le 30 mars 2026, un rapport de visite de ses installations par le Fonds d'assurance des municipalités du Québec ;

ATTENDU QUE le rapport demande le changement de deux panneaux électriques situés respectivement dans la caserne et la salle communautaire ;

ATTENDU QUE lors de la séance du 1^{er} juin 2026, le contrat de changement de panneaux électrique a été octroyé par la résolution 2026-17 à la compagnie Desgagné/Laflamme électrique ;

ATTENDU QUE la compagnie devrait procéder sous peu à l'opération ;

ATTENDU QUE le rapport devra être retourné signer afin de confirmer que les changements ont été effectués ;

Il est proposé par Madame Myriam Villeneuve, appuyé par Madame Caroline Dion, et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la direction générale a signé et retourné le rapport au Fonds d'assurance des municipalités du Québec lorsque les travaux seront terminés.

2026-138

ADOPTION – RÈGLEMENT 2026-10 ABROGEANT DES RÈGLEMENTS EN VIGUEUR AYANT ÉTÉ REMPLACÉS SANS MENTION

ATTENDU QUE la municipalité désire abroger d'ancien règlement en vigueur qui constitue des doublons ;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 1^{er} juin 2026 ;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 1^{er} juin 2026 et que des copies ont été mises à la disposition du public ;

ATTENDU QUE le règlement ne sera pas modifié pour son adoption ;

ATTENDU QUE dès le début de la séance, des copies du règlement sont mises à la disposition du public ;

Il est proposé par Monsieur Jérôme Vandal, appuyé par Monsieur Éric Fleury, et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement 2026-10 Abrogeant des règlements en vigueur ayant été remplacé sans mention.

2026-139

ADOPTION – RÈGLEMENT 2026-11 MISE AUX NORMES CONCERNANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCES 9-1-1

ATTENDU QUE la municipalité désire abroger d'ancien règlement en vigueur qui constitue des doublons ;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 1^{er} juin 2026 ;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 1^{er} juin 2026 et que des copies ont été mises à la disposition du public ;

ATTENDU QUE le règlement ne sera pas modifié pour son adoption ;

ATTENDU QUE dès le début de la séance, des copies du règlement sont mises à la disposition du public ;

Il est proposé par Madame Caroline Dion, appuyé par Monsieur Éric Fleury, et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement 2026-11 Mise aux normes concernant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgences 9-1-1.

2026-140

ACCEPTATION DE SOUMISSIONS – DÉFIBRILLATEUR

ATTENDU QUE la municipalité désire se munir d'un second défibrillateur;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

	Montant avant taxes
Premiers soins Québec	2 299.95 \$
SPMedical	1 920.30 \$
Cardio Choc	2 275.95 \$

ATTENDU QUE le défibrillateur fourni par SPMedical contient des électrodes universelles (enfant et adulte) et que les autres compagnies proposent des produits avec deux types différents d'électrodes;

En conséquence, il est proposé par Madame Caroline Dion, appuyé par Monsieur Réjean Dallaire, Et résolut à l'unanimité du conseil d'accepter

La soumission de SPMedical pour un montant avant taxes de mille neuf cent vingt dollars et trente sous (1 920.30 \$);

2026-141

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – DOMAINE D'OSCAR

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande d'aide financière de la part du Domaine d'Oscar pour un montant de 5 mille dollars (5 000 \$);

ATTENDU QUE cette demande vise à aider l'entreprise à se munir d'un système de réservation en ligne et de caisse;

ATTENDU QUE la municipalité ne possède pas de règlement ou de procédure concernant l'aide financière aux entreprises privées;

ATTENDU QU'il s'agit d'une première demande d'entreprise privée au conseil pour de l'aide financière et que la réponse pourrait devenir la norme pour les autres entreprises de la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité est sensible aux besoins des entreprises de son territoire, mais se doit de gérer les fonds municipaux de façons optimales en répondant d’abord à ses propres obligations;

ATTENDU QUE le conseil désire réduire au maximum la taxation des citoyens et ce faisant, ne désire pas créer de fonds particuliers afin d’aider les entreprises privées à but lucratif;

ATTENDU QUE les dépenses et investissements des entreprises privées doivent être prévus dans leur fonctionnement interne;

Il est proposé par Madame Myriam Villeneuve, appuyé par Monsieur Jérôme Vandal, et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le conseil refuse la demande d’aide financière du Domaine d’Oscar pour l’achat de logiciel et d’équipements;

QUE le conseil invite le Domaine d’Oscar a demandé une aide financière en cas d’événement particulier où la population serait invitée à participer gratuitement.

2026-142

REFONTE SITE INTERNET

ATTENDU QUE le site internet que possède la municipalité ne permet pas d’y mettre tous les éléments nécessaires;

ATTENDU QUE le mode de modification du site est laborieux;

ATTENDU QUE la compagnie INT Communication propose désormais un nouveau modèle, plus adapter aux nouvelles réalités municipales;

ATTENDU QUE la compagnie propose l’intégration des données de l’ancien site vers le nouveau ainsi qu’une formation aux employés pour un montant de 1 585 \$ plus taxes;

ATTENDU QUE la municipalité paie déjà de 54.95 \$ par mois plus taxes;

ATTENDU QUE la nouvelle version sera à 56.95 \$ par mois plus taxes;

Il est proposé par Monsieur Éric Fleury, appuyé par Monsieur Réjean Dallaire, et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte la demande de refonte du site internet pour la nouvelle version;

QUE le conseil accepte l’offre de transfert des informations et de formations;

QUE le conseil autorise la direction générale à signer le nouveau contrat et procède à la mise en place du nouveau modèle.

2026-143

FACTURES ET LISTE DES COMPTES POUR APPROBATION

Il est proposé par Madame Myriam Villeneuve, appuyé par Madame Caroline Dion, et résolu à l’unanimité des conseillers d’approuver; les factures énumérées ainsi que la liste de comptes pour approbation qui leur a été remise au 2 juillet 2026.

Factures payées par la délégation de pouvoir des dépenses incompressibles 2026

Fournisseur	Description	Montant	N° chèque ou virement
Authen-Tic	Support informatique, mensualité	1 706.82 \$	1021
Beaulieu Totale sécurité	Central d'alarme incendie	36.68 \$	1022
Beaulieu Totale sécurité	Central d'alarme incendie 1 mars 2026	36.68 \$	987
Bell Canada	1 Rang Dequen, Traitement eaux usées	139.64 \$	988
Bell Mobilité	Téléphones cellulaires	242.20 \$	983
Beneva Groupe Financier	Mensualité assurance groupe mois juin	1 887.96 \$	1033
Beneva Groupe Financier	Mensualité assurance groupe mois de juillet	1 696.76 \$	1033
Buropro citation	Photocopies Noir et blanc et couleur	136.72 \$	1030
Cain Lamarre	Soutien juridique à l'administration	197.76 \$	1023
Eurofins	Test eau potable	161.25 \$	

Eurofins	Test d'eaux usées	489.79 \$	1028
Eurofins	Test eau potable	429.09 \$	1027
Hydro Québec	Éclairage de rue	743.88 \$	985
Hydro Québec	30, rue Martel, usine traitement eau potable	709.95 \$	984
MRC Domaine du Roy	Quote part Administration	4 033.71 \$	990
MRC Domaine du Roy	Quote part Aménagement	3 074.69 \$	990
MRC Domaine du Roy	Quote part évaluation	2 099.37 \$	990
MRC Domaine du Roy	Quotepart Gestion des déchets	7 399.12 \$	990
MRC Domaine du Roy	Quote part Mise en commun de services	2 990.75 \$	990
MRC Domaine du Roy	Quote part transport collectif et adapté	198.92 \$	990
Revenu Canada	Remises Fédérales Juin	2 757.95 \$	992
Revenu Canada	Remises Fédérales Mai	2 970.27 \$	959
Revenu Québec	Remises Provinciales Mai	7 050.65 \$	960
Revenu Québec	Remises Provinciales Juin	6 466.21 \$	993
Yves Émond	Contrat ent. Ménager	475.00 \$	1025
		48 131.82 \$	

Factures à payer selon le règlement numéro 2022-06 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire 2026

Fournisseur	Description	Montant	N° chèque ou virement
9199-1687 Québec Inc.	Louis Lapointe Loader - Pelle - Mécanique (Mandoza Brassard)	1 359.58 \$	20287
Centre du sport LSJ	Hamais pour fouet à gaz	241.44 \$	20288
Construction S.R.B. S.C.C	Sciage de bordure de béton 5, rue de l'Église	488.64 \$	20289
Entreprise Éric Fleury	Pelle mécanique localiser arrêt ligne	172.46 \$	20290
Groupe Perron	Nettoyage Station de pompage	1 241.16 \$	20291
Lépine	Produits d'entretien	631.57 \$	20293
Les Entreprises M.B. St-Félicien	Appel de service pour le heater brulé (génératrice traitement eau)	1 362.22 \$	20292
Municipalité du Lac-Bouchette	Prêt de personnel Jeannot Munger	172.46 \$	20294
Produits BCM LTÉE	Asphalte froide	717.74 \$	20295
Produits BCM LTÉE	Débitmètre pitot jaune	2 166.60 \$	20295
Produits BCM LTÉE	Tuyau - Manchon -	2 775.33 \$	20295
Produits BCM LTÉE	Tuyau - Manchon -	1 504.17 \$	20295
Produits sanitaire Belley	Chlore et sacs	267.09 \$	1032
SPO Électrique	Problème électrique au camping	379.42 \$	20297
Univar Solutions	Sulfate ferrique	11 302.94 \$	1034
		24 782.82 \$	

Factures à approuver – sous résolution

Fournisseur	Description	Montant	N° chèque ou virement
Environnement CA	Travaux de plantation correctifs	10 727.18 \$	1026
Garma Impression	Vêtements et broderie	1 036.30 \$	1029
Nutrite belle pelouse	Nettoyage de rue	4 084.38 \$	1031
Salmotherm Inc.	Truites mouchetées 650	2 361.69 \$	20296
V Extermination	Maison de jeunes	775.00 \$	20298
		18 984.55 \$	

Grand-total des montants excluant les salaires : 91 899.19\$

Salaires

Période	Montant
2026-06-04	3 626.04 \$
2026-06-11	3 486.87 \$
2026-06-18	3 727.60 \$
2026-06-25	5 087.88 \$
2026-07-02	2 691.24 \$
Total	18 619.63 \$

Je soussignée, Catherine Asselin, directrice générale/greffière-trésorière, certifie par le présent certificat que la Municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean dispose des fonds nécessaires pour payer ces comptes.

Catherine Asselin
Directrice générale/greffière- trésorière

2026-144

RAPPORT DU MAIRE SUR LES ÉTATS CONSOLIDÉ DE 2025

Le maire dépose au conseil les états consolidés pour l'année 2025. Une copie du rapport sera disponible sur le site internet de la municipalité et une copie papier sera transmise par la poste, dans l'Info municipale, à chaque résidence.

2026- 145

ADOPTION - RÈGLEMENT # 09 AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU QUE la municipalité désire augmenter son fonds de roulement ;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 1^{er} juin 2026 ;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 1^{er} juin 2026 et que des copies ont été mises à la disposition du public ;

ATTENDU QUE le règlement ne sera pas modifié pour son adoption ;

ATTENDU QUE dès le début de la séance, des copies du règlement sont mises à la disposition du public ;

Il est proposé par Monsieur Jérôme Vandal, appuyé par Madame Myriam Villeneuve, et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement 2026-09 Augmentation du fonds de roulement.

2026-146

DEMANDE À LA C.P.T.A.Q. RE : 9130-1689 QUÉBEC INC.

La société 9130-1689 Québec inc. est propriétaire d'un emplacement formé des lots 5 398 292 et 5 399 403 du cadastre du Québec d'une superficie totale de 7,43 hectares.

CONSIDÉRANT QUE la demanderesse désire obtenir de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, l'autorisation d'aliéner et d'utiliser à une fin autre que l'agriculture, une parcelle mesurant 7,43 hectares formés des lots 5 398 292 et 5 399 403 du cadastre du Québec en faveur de l'entreprise Bois Prestige pour l'exploitation d'un atelier d'ébénisterie et d'activités connexes de transformation du bois;

CONSIDÉRANT QUE cet emplacement n'est pas desservi par un réseau d'aqueduc;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise opère déjà à cet endroit et que cette demande vise à régulariser les opérations existantes;

CONSIDÉRANT QUE les opérations de cette entreprise n'ont pas causé d'inconvénient pour le voisinage

CONSIDÉRANT QUE cet emplacement était utilisé à des fins commerciale et industrielle avant l'entrée en vigueur de la LPTAA;

CONSIDÉRANT QUE la Commission a autorisé en 1995 et en 2002 des usages non agricoles sur cet emplacement

CONSIDÉRANT QUE cet emplacement se trouve en zone industrielle 2i;

CONSIDÉRANT QUE le potentiel agricole du lot visé par la demande est classé 4 et 7;

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement visé est situé à une distance approximative de 1 100,0 mètres du bâtiment agricole le plus près et que ce bâtiment de ferme est vacant et se trouve sur le lot 6 684 386;

CONSIDÉRANT QUE cette autorisation n'aura pas de contrainte pour les établissements de production animale du voisinage;

CONSIDÉRANT QU'il y a plusieurs résidences construites en bordure du Petit Rang;

CONSIDÉRANT QUE cette autorisation n'affectera pas l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole;

CONSIDÉRANT QUE cette autorisation n'aura pas d'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région;

CONSIDÉRANT QUE cette demande d'autorisation est conforme avec la réglementation de zonage actuellement en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a ailleurs d'emplacements appropriés vacants disponibles sur le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole pouvant permettre l'implantation d'une cette usine;

CONSIDÉRANT QUE comme cette demande vise un usage industriel la municipalité ne dispose pas d'autre emplacement disponible en zone industrielle pour satisfaire à cette demande;

CONSIDÉRANT QUE cette autorisation va permettre à cette entreprise de se développer ce qui sera bénéfique pour l'économie de la municipalité;

Il est proposé par Monsieur Patrice Fillion, appuyé par Monsieur Éric Fleury et résolu unanimement que ce conseil recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accepter cette demande pour :

- Autoriser l'aliénation et l'utiliser à une fin autre que l'agriculture, d'une parcelle mesurant 7,43 hectares formés des lots 5 398 292 et 5 399 403 du cadastre du Québec en faveur de l'entreprise Bois Prestige pour l'exploitation d'un atelier d'ébénisterie et d'activités connexes de transformation du bois.

2026-147

DEMANDE PIIA RICHARD DESBIENS

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Richard Desbiens est propriétaire d'un emplacement résidentiel d'une superficie de 3 647,1 mètres carrés sis au 65, rue principale, formé du lot numéro 6 124 019 du cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE cet emplacement est situé dans la zone du Plan d'Implantation et d'Intégration Architectural (PIIA – 1 – Noyau Ancien) du règlement 2018-09 ;

CONSIDÉRANT QUE cet emplacement est situé dans la zone résidentielle 9R ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire désire poser une clôture en cours latérales et arrière, ainsi que modifier les ouvertures latérales et arrière du bâtiment ;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation d'une clôture en cours latérales et arrière est permise par le règlement de zonage 2018-03 dans cette zone ;

CONSIDÉRANT QUE les modifications des ouvertures sont conformes aux objectifs du plan d'urbanisme 2018-02 et au règlement de zonage 2018-03 ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de modifications extérieures du bâtiment se trouvent en cours arrière et latérales et n'ont pas d'impact majeur sur l'aspect général du bâtiment en s'y intégrant parfaitement ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a fait faire ses plans par un cabinet d'architecte pour la modification d'un bâtiment de plus de 500m² de plancher ;

CONSIDÉRANT QUE la rénovation du bâtiment telle que demandé ne portera pas atteinte à l'uniformité des maisons du voisinage et à l'ensemble architectural de la rue et bonifiera même l'esthétique de la zone ;

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire souhaite créer un ensemble de logements pour revaloriser l'ancienne Église du village ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de PIIA est conforme aux objectifs du plan d'urbanisme numéro 2018-02 actuellement en vigueur ;

Il est proposé par Madame Myriam Villeneuve, appuyé par Madame Caroline Dion et résolu unanimement d'accepter cette demande de PIIA pour :

- L'installation d'une clôture en maille émaillée (peinte) neuve sur le pourtour;
- Modifications de l'aspect extérieur de l'église, à savoir l'ajout de diverses fenêtres et portes d'accès, incluant une porte de garage pour accéder à un atelier tel que défini sur le plan, ainsi que l'ajout d'une troisième fenêtre à l'étage en arrière et la rallonge de la partie avant de la sacristie en respect de la large latérale de 3,0 mètres et aux conditions suivantes :
 1. Fournir les plans finaux par courriel avant l'octroi du permis pour validation;
 2. Respecter les exigences en matière de sécurité pour l'amiante présent dans les murs.
 3. Autoriser le service d'urbanisme à délivrer le permis.

2026-148

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT – GROUPE SYNERGIS – ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à une étude environnementale pour le futur développement Théodule-Vandal en 2022;

ATTENDU QUE lors de la résolution 2022-120, le conseil avait octroyé le contrat d'étude au Groupe Synergis;

ATTENDU QU'à la suite du dépôt du rapport préliminaire, le projet a été mis sur pause sans que le mandat soit entièrement terminé;

ATTENDU QUE le conseil en place désire relancer le projet de développement;

ATTENDU QU'une étude d'évaluation environnementale est valable pour une durée maximale d'un an par le MELCCFP (ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs);

ATTENDU QU'une soumission a été demandée au Groupe Synergis afin de mettre à jour cette étude;

ATTENDU QUE les entreprises invitées à soumissionner ne sont pas interdites de contrat municipal et ne sont pas inscrites sur la liste RÉNA;

ATTENDU QUE l'analyse de besoin préalable avant la demande de soumission a été réalisée conformément aux lois régissant la gestion contractuelle;

Il est proposé par Monsieur Réjean Dallaire, appuyé par Monsieur Jérôme Vandal, et résolu à l'unanimité du conseil d'autoriser la soumission de Groupe Synergis pour un montant de 5 491 \$ plus taxes.

2026-149

AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE LOCATION – PARC DE LA CHUTE

ATTENDU QUE la municipalité avait une entente avec la compagnie Volana inc, pour l'occupation, l'entretien et la gestion du terrain lié au parc de la chute;

ATTENDU QUE les lots ont été vendus à Monsieur Neil Reddell et que l'entente doit être renouvelée;

ATTENDU QUE la municipalité désire continuer d'occuper le parc de la chute;

ATTENDU QU'une offre de location a été soumise au conseil par Monsieur Riddell pour un montant de trois cents dollars (300 \$) pour la saison d'occupation du 12 juin au 31 décembre 2026;

Il est proposé par Madame Myriam Villeneuve, appuyé par Monsieur Réjean Dallaire, et résolu à l'unanimité du conseil :

- QUE le conseil accepte l'offre de location de Monsieur Riddell pour la saison 2026 pour un coût de trois cents dollars (300 \$);
- QUE le maire soit autorisé à signer le contrat de location avec le propriétaire;
- QUE la directrice générale soit autorisée à payer le montant à Monsieur Reddell.

2026-150

OCTROI DE CONTRAT – THERMOPOMPE HÔTEL DE VILLE

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres sous invitation pour une installation de thermopompe dans deux bureaux et la salle de conférence de l'hôtel de ville;

ATTENDU QUE huit (8) entreprises ont été invitées à soumissionner;

ATTENDU QUE trois soumissions ont été déposées :

Compagnie	Montant avant taxes
Réfrigération et Climatisation MCB	9 200 \$
Thermatech Réfrigération	9 752.17 \$
La Brise du Nord	12 600 \$

ATTENDU QUE la soumission de Thermatech Réfrigération et la Brise du Nord ne comprennent pas le branchement électrique et seulement l'installation;

ATTENDU QUE la soumission de Réfrigération et Climatisation MCB comprend le branchement et l'installation avec un coût plus bas que les autres soumissions;

ATTENDU QUE la politique de gestion contractuelle établit que le plus bas soumissionnaire conforme est retenu;

ATTENDU QUE les entreprises invitées à soumissionner ne sont pas interdites de contrat municipal et ne sont pas inscrites sur la liste RÉNA;

ATTENDU QUE l'analyse de besoin préalable avant la demande de soumission a été réalisée conformément aux lois régissant la gestion contractuelle;

ATTENDU QUE la municipalité peut se prévaloir d'une subvention gouvernementale pour l'achat de ce type d'appareil;

Il est proposé par Madame Caroline Dion, appuyé par Monsieur Jérôme Vandal, et résolu à l'unanimité du conseil :

- QUE le contrat soit octroyé à la compagnie Réfrigération et Climatisation MCB pour un montant total de neuf mille deux cents dollars (9 200 \$) avant taxes;
- QUE la directrice générale soit autorisée à signer la soumission avec la compagnie;
- QUE la directrice générale soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité la demande de subvention gouvernementale pour les thermopompes.

2026-151

OCTROI DE CONTRAT – GÉNÉRATRICE POUR CENTRE D'URGENCE

ATTENDU QUE le centre communautaire et l'hôtel de ville sont reliés afin de servir de centre d'urgence et de centre de commandement en cas de sinistre ou d'état d'urgence;

ATTENDU QUE tout le système est en place et qu'il ne manque qu'une génératrice;

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres sous invitation pour l'achat et l'installation d'une génératrice au centre communautaire;

ATTENDU QUE deux (2) entreprises ont été invitées à soumissionner;

ATTENDU QU'une de ses entreprises a décliné le projet en raison de manque de temps;

ATTENDU QUE Les entreprises MB St-Félicien INC. ont déposé une soumission pour une génératrice au coût de soixante-quatre mille cinq cent quarante dollars (64 540 \$) avant taxes;

ATTENDU QUE le sous-contractant électrique des entreprises MB St-Félicien Inc, la compagnie SPO Électrique a donné sa soumission pour les branchements au montant budgétaire de deux mille neuf cent quatre-vingt-quinze dollars (2 995 \$);

ATTENDU QUE pour procéder à l'installation, une dalle de béton doit être mise en place;

ATTENDU QUE des demandes de soumissions ont été transmises et qu'une seule soumission fut reçue de la part de l'entreprise Jamco pour un montant de neuf mille neuf cent seize dollars et quatre-vingt-dix-neuf sous (9 916.99\$) avant taxes;

ATTENDU QUE l'excavation n'est pas incluse dans la soumission de la dalle de béton;

ATTENDU QUE l'excavation sera donnée à l'interne de gré à gré, mais que les dépenses engendrées seront ajoutées au projet de la génératrice;

ATTENDU QUE la politique de gestion contractuelle établit que le plus bas soumissionnaire conforme est retenu;

ATTENDU QUE les entreprises invitées à soumissionner ne sont pas interdites de contrat municipal et ne sont pas inscrites sur la liste RÉNA;

ATTENDU QUE l'analyse de besoin préalable avant la demande de soumission a été réalisée conformément aux lois régissant la gestion contractuelle;

Il est proposé par Madame Myriam Villeneuve, appuyé par Monsieur Éric Fleury, et résolu à l'unanimité du conseil :

QUE le contrat pour l'achat de la génératrice soit octroyé à Les entreprises MB St-Félicien INC. pour un montant de soixante-quatre mille cinq cent quarante dollars (64 540 \$) avant taxes;

QUE le contrat pour le branchement électrique soit octroyé à la compagnie SPO Électrique pour un montant budgétaire de deux mille neuf cent quatre-vingt-quinze dollars (2 995 \$);

QUE le contrat pour la dalle de béton soit octroyé à l'entreprise Jamco pour un montant de neuf mille neuf cent seize dollars et quatre-vingt-dix-neuf sous (9 916.99\$) avant taxes;

QUE le contrat d'excavation soit octroyé à l'interne de gré à gré;

QUE les montants de ce projet soient comptabilisés dans les comptes appartenant à la sécurité civile;

QUE les sommes manquantes au budget soient prises à même le surplus accumulé non affecté;

QUE le projet d'achat et installation de la génératrice puisse être couvert par une ou plusieurs subvention ou aide financière et que le conseil en autorise le dépôt;

QUE la directrice générale soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité toutes les acceptations de soumissions et dépôt de projet de subventions ou d'aides financière.

OCTROI DE CONTRAT – ABATAGE D'ARBRES PARC DE LA CHUTE ET PARC JARDIN

ATTENDU QUE le conseil désire effectuer un ménage des arbres situés près des sentiers et de la tour d'observation ainsi qu'au parc jardin;

ATTENDU QUE pour un ouvrage de cette ampleur, la municipalité n'est pas équipée et doit contacter une entreprise;

ATTENDU QUE quatre (4) entreprises ont été invitées à soumissionner;

ATTENDU QUE deux entreprises ont déposé une soumission, dont l'une ne correspond pas au besoin;

ATTENDU QUE les entreprises invitées à soumissionner ne sont pas interdites de contrat municipaux et ne sont pas inscrites sur la liste RÉNA;

ATTENDU QUE l'analyse de besoin préalable avant la demande de soumission a été réalisée conformément aux lois régissant la gestion contractuelle;

Il est proposé par Monsieur Réjean Dallaire, appuyé par Monsieur Jérôme Vandal, et résolu à l'unanimité du conseil :

QUE le contrat pour l'abatage des arbres au parc de la chute soit confié à l'entreprise Arboriculture du Chêne pour un montant de deux cent vingt dollars de l'heure (220 \$) avant taxes.

2026-153

OCTROI DE CONTRAT – CLÔTURE DE SÉCURITÉ - PATINOIRE

ATTENDU QUE la municipalité a reçu des demandes de la Maison de jeunes afin d'ajouter des vitres supplémentaires à la patinoire ainsi qu'un filet de sécurité;

ATTENDU QUE l'installation de vitre supplémentaire et d'un filet viendrait nuire au bon déroulement du déneigement;

ATTENDU QUE les patinoires extérieures sont entourées généralement de clôture et non de baies vitrées comme dans les arénas;

ATTENDU QUE la municipalité a décidé de retirer toutes les baies vitrées afin de remplacer le pourtour par un grillage de six (6) pieds de hauteur afin d'assurer une meilleure sécurité;

ATTENDU QUE les travaux publics devront retirer les baies vitrées en place et réparer les bandes avant de procéder à l'installation du grillage;

ATTENDU QUE les soumissions devront comprendre les différents accès (portes) ainsi que l'installation de celui-ci;

ATTENDU QUE trois (3) entreprises ont été invitées à soumissionner;

ATTENDU QU'une seule soumission a été déposée au conseil;

ATTENDU QUE la politique de gestion contractuelle établie que le plus bas soumissionnaire conforme est retenu;

ATTENDU QUE les entreprises invitées à soumissionner ne sont pas interdites de contrat municipaux et ne sont pas inscrites sur la liste RÉNA;

ATTENDU QUE l'analyse de besoin préalable avant la demande de soumission a été réalisée conformément aux lois régissant la gestion contractuelle;

Il est proposé par Madame Caroline Dion, appuyé par Madame Myriam Villeneuve, et résolu à l'unanimité du conseil :

QUE le contrat soit octroyé à l'entreprise Les clôtures du Lac inc. pour un montant incluant l'installation, de trente-trois mille trois cent quarante-cinq dollars (33 345 \$).

2026-154

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE FDD – FÊTE DES VOISINS ET 125IÈME ANNIVERSAIRE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean souhaite procéder à l'organisation de la Fête des voisins et 125^e anniversaires de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet est estimé à quarante et un mille cent quatre-vingt-cinq dollars (41 185 \$) avant taxes ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit prévoir le financement de ce projet ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire affecter une mise de fonds de trois mille quatre cent dix (3 410 \$) représentant un minimum de 20 % du coût total du projet avant taxes ;

Il est par Madame Myriam Villeneuve, appuyé par Monsieur Éric Fleury, et résolut à l'unanimité :

1. D'AUTORISER le projet de la Fête des voisins et 125^e anniversaire de la municipalité pour un montant maximal de quarante-cinq mille dollars (45 000) \$ avant taxes ;
2. D'APPROPRIER une mise de fonds de trois mille quatre cent dix dollars (3 410 \$) pour ce projet à partir du surplus accumulé ;
3. D'AUTORISER une demande de financement de quarante-cinq mille (45 000 \$) provenant du Fonds de développement Domaine-du-Roy de la MRC du Domaine-du-Roy ;
4. D'AUTORISER Madame Caroline Dion, conseillère, à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

2026-155

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE MADA – FÊTE DES VOISINS ET 125IÈME ANNIVERSAIRE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean souhaite procéder à l'organisation de la Fête des voisins et 125^e anniversaires de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet est estimé à quarante et un mille cent quatre-vingt-cinq dollars (41 185 \$) avant taxes ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit prévoir le financement de ce projet ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire affecter une mise de fonds de trois mille quatre cent dix (3 410 \$) représentant un minimum de 20 % du coût total du projet avant taxes ;

CONSIDÉRANT QU'il est par Madame Myriam Villeneuve, appuyé par Monsieur Réjean Dallaire, et résolut à l'unanimité :

1. D'AUTORISER le projet de la Fête des voisins et 125^e anniversaire de la municipalité pour un montant maximal de deux mille cinq cents dollars (2 500) \$ avant taxes ;
2. D'APPROPRIER une mise de fonds de trois mille quatre cent dix dollars (3 410 \$) pour ce projet à partir du surplus accumulé ;
3. D'AUTORISER une demande de financement de deux mille cinq cents dollars (2 500) \$ provenant du Programme de soutien à la mise en œuvre de la politique territoriale – Municipalité amie des aînés (MADA) de la MRC du Domaine-du-Roy ;
4. D'AUTORISER Madame Catherine Asselin, directrice générale, à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

2026-156

DEMANDE D'APPUI – VILLE DE ROBERVAL – APPAREIL AUDITIF

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande d'appui de la Ville de Roberval afin de bonifier le programme de remboursement des prothèses auditives de la RAMQ afin que le deuxième appareil soit couvert;

ATTENDU QUE c'est démarche a été entreprise par l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) -section Roberval;

ATTENDU QUE le conseil reconnaît l'importance de bien entendre pour tous;

2026-157

Il est par Monsieur Patrice Fillion, appuyé par Monsieur Jérôme Vandal, et résout à l'unanimité du conseil d'appuyer la demande d'aide financière du comité du Tournoi de golf pour le Havre du Lac pour un montant de deux cents dollars (200 \$).

2026-158

Il est par Madame Caroline Dion, appuyé par Madame Myriam Villeneuve, et résout à l'unanimité du conseil d'appuyer la demande d'aide financière de la Croix-Rouge Canadienne pour un montant de deux cents dollars (200 \$).

2026-159

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande d'aide financière pour le défi Déméter du Cégep de Saint-Félicien;

ATTENDU QUE les fonds récoltés iront à la Fondation du Cégep afin d'aider les étudiants:

ATTENDU QUE le Cégep de Saint-Félicien reçoit la population des environs dont notre communauté:

ATTENDU QUE la municipalité désire envoyer des participants au Défi comme participation;

ATTENDU QUE la municipalité paiera la valeur de 4 inscriptions au coût de 50 \$ par inscription pour un total de 200 \$;

Il est par Madame Caroline Dion, appuyé par Madame Myriam Villeneuve, et résout à l'unanimité du conseil d'appuyer la demande d'aide financière du Cégep de Saint-Félicien au défi Déméter en payant 4 inscriptions.

2026-160

Il est proposé par Madame Caroline Dion, et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 20h32.

Catherine Asselin
Directrice générale / greffière-trésorière

Je, Roger Villeneuve, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal du Québec